dit, mais allez crever ailleurs." Et les autorités municipales de Cohoes ont payé les frais du voyage de la mère et des petits jusqu'à Montréal. Là, elle devait se débrouiller. Elle s'adresse alors à notre municipalité, qui, n'ayant pas et ne voulant pas avoir la direction de l'Assistance publique, se borne à pousser la malheureuse et ses avortons sous le porche sévère et splendide des Sœurs Grises.

Ces bonnes sœurs, si saintes, si pures, si douces, si miséricordieuses, si charitables, si pauvres surtout que toute notre population s'est récemment révoltée, l'archevêque et le maire en tête des protestataires, contre le hideux projet de taxer leurs immenses propriétés de rapport, ces bonnes sœurs, dis-je, ont ouvert leurs bras blancs à la pauvresse. Celle-ci demeura chez les excellentes "Sœurs de la Charité" ainsi que les nomme la tendre *Minerve* juste le temps de permettre aux saintes béguines de vérifier le contenu de son escarcelle. Comme elle n'avait même pas d'escarcelle, les saintes et grasouillettes bonnes sœurs l'on "bougré" dehors avec un empressement tout séraphique. Ah ! si elle avait pu payer sa pension d'avance, pendant quelques jours, on aurait fait risette aux "chérubins," on aurait prêté un gros chapelet à la "pauvre mère" à qui on aurait encore "permis" de laver la vaisselle ou d'ourler les chemises de la mère supérieure, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand profit de l'économat. Mais une gueuse sans argent, une sorte de louve errante avec sa portée, qu'est-ce que ça vient faire dans une hôtellerie sacrée ? — Sors, maudite ! et ne vient pas scandaliser des vierges oisives avec le spectacle hideux d'une maternité mendiante et vagabonde.

La mère, coupable de gueuserie, s'en alla avec ses innocents. Repoussée par la ville de Cohoes, par la ville de Montréal et indignement chassée par les Sœurs Grises, la pauvre femme devait cependant trouver un cœur tendre. Mme Lajeunesse, la matronne si honorablement connue, s'émut de la situation de cette malheureuse et soulagea dans la limite de ses moyens la mère infortunée. Nous ne ferons pas l'injure à Mme Lajeunesse de la féliciter de sa bonne action. Elle n'a fait que son devoir. Mais elle le fait si entièrement et en toutes circonstances, que nous ne pouvons nous empêcher de lui rendre ici l'hommage public de l'admiration générale.

Puis M. le maire Préfontaine, qui n'est pas un capucin, intervint à son tour et promit de payer, de ses deniers... quoi ?... le passage de la malheureuse... pour Cohoes d'où on l'avait renvoyée !

On peut jouer ainsi et longtemps à la balle avec la pauvre créature. Mais soyez certains qu'on ne s'apercevra jamais que ces frais de transports, de secours de route, de dérangements, etc., atteindront un chiffre supérieur à la faible somme qui aurait suffi à abriter pendant un certain temps la misérable qui révolutionne ainsi par son malheur deux municipalités et un orgueilleux couvent de femmes sans cœur.